

- Vallée de la Bruche -

L'unité paysagère «Massif du Donon»



L'histoire socio-économique a emprunté différemment chaque secteur naturel de la vallée. On distingue sur le territoire de la Vallée de la Bruche quatre unités paysagères :

- L'aval de la Vallée
- Le Massif du Champ du Feu
- La Pénéplaine de la Haute-Vallée
- Le Massif du Donon

*Au cœur de
l'unité paysagère
«Massif du
Donon»*



> Principe paysager



- Mettre en valeur les centres des villages traditionnels
- Maintenir et entretenir des espaces ouverts autour des villages
- Protéger les clairières patrimoniales
- Gérer paysagèrement la forêt notamment autour des grands sites
- Mettre en valeur les principaux sites touristiques

L'engagement «paysage» des acteurs locaux :

Un caractère forestier dominant :

- Une organisation générale de l'espace qui souligne la vocation forestière de l'unique village présent dans cette unité : Grandfontaine.
- Une organisation urbaine qui s'adapte au mieux aux réalités du terrain (fonds humides et fortes pentes)
- Les clairières agricoles, de très petites - ex : clairière du Geisloch - à plusieurs dizaines d'hectares - ex : clairières des Quelles, de Salm - constituent un des principaux attraits de ce massif, car elles créent de la diversité au sein de ce grand massif.

A travers les associations foncières pastorales (AFP) :



Pas d'AFP sur ce secteur mais une opération menée sur la clairière des Quelles de 20 ha sur terrains privés.

Pas de «paysage» sans paysans :

L'activité agricole est essentiellement basée sur le pastoralisme au niveau des clairières agricoles.

Activité pastorale essentielle pour la diversité paysagère mais aussi pour une diversité écologique sur lesquelles des pratiques agricoles contemporaines différenciées multiplient les types d'habitats.

Usage du sol et activité agricole :

Elle est garante d'une biodiversité de qualité :

- Plus de 160 ha de prairies entretenues.
- 7 sièges d'exploitations y compris pluriactifs.

